

Paris, le 29 juillet 2024

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur François CUILHÉ en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 1^{ER} septembre 2023 ;

Vu la décision 0174 du 21 février 2023 autorisant à signer le marché

Vu la décision 0582 du 28 juin 2023 autorisant à signer l'avenant n°1

Vu la décision 0243 du 10 avril 2024 autorisant à signer l'avenant n°2

Décide :

Article 1er : Monsieur François CUILHÉ est autorisé à signer l'avenant n°3 relatif à la mise à disposition d'agent de sécurité de nuit sur le marché de prestations de surveillance, de gardiennage et de sécurité du groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra, au bénéfice du prestataire AL OMRA pour un montant s'élevant à 32 952.30 MAD HT / 39 542.76 MAD TTC, soit 3 026.01 € HT / 3 631.21 € TTC.

Le nouveau montant total du marché est ainsi, pour la partie forfaitaire, porté à 1 814 422.80 MAD HT / 2 177 307.36 MAD TTC, soit 166 618.45 € HT / 199 942.13 € TTC.
(Taux de chancellerie en vigueur : 0.09183)

Le présent avenant sera exécutoire à compter du 1^{er} septembre 2024.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Claudia SCHERER-EFFOSSE

